

**MAIRIE du 4<sup>ème</sup> arrondissement**

**Procès-verbal in extenso du CONSEIL d'ARRONDISSEMENT  
Du Mercredi 17 janvier 2018 - 18h30-**

**David KIMELFELD**

**Le mercredi 17 Janvier 2018 à 18h30**, Mesdames et Messieurs les membres du CA dûment convoqués le jeudi 12 janvier 2018 en séance publique par Monsieur le Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 4<sup>ème</sup>.

Nous allons procéder à la désignation d'un secrétaire. Je vous propose la candidature de Christophe Dercamp.

Je sou mets cette proposition au vote.

Qui est favorable à cette proposition pour la séance de ce jour ?

C'est donc Christophe Dercamp qui assurera les fonctions de secrétaire.

Je lui demande de procéder à l'appel nominal des élus.

**Présents** : David Kimelfeld, Anne Mignotte, Jean Truc, Valérie Schell, Geoffroy Bertholle, Sylvie Palomino, Dounia Besson, Emmanuel Hamelin, Marie-Agnès Cabot, Virginie Varenne, Christophe Dercamp, Marie Guyon, Josselin Edouard et Abdelkader Selmi.

**Absent excusé** : Etienne Tête

Mesdames et Messieurs vous avez pris connaissance du PV et du compte rendu de la séance du 6 décembre 2017. Si personne n'a d'observations à présenter concernant leur rédaction, je les mets aux voix.

Le PV et le compte rendu de la séance du 6 décembre 2017 sont adoptés à l'unanimité.

**4-18-466-27729 : RAPPORTEUR : SYLVIE PALOMINO**

**DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

**OBJET** : Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant de 2 626 266 euros aux 8 maisons de l'enfance de Lyon et à l'association Entraide Pierre Valdo - Approbation et autorisation de signature des conventions-cadres 2018-2020 avec chacune de ces associations.

Ce rapport concerne l'attribution de subvention de fonctionnement aux maisons de l'enfance de Lyon et l'association entraide Pierre Valdo. Pour ce qui concerne notre arrondissement, il s'agit effectivement, dans le cadre de la convention qui lie la Ville de Lyon aux maisons de l'enfance, de la première tranche de la subvention pour l'association de gestion de la maison de l'enfance et de la jeunesse de la Croix-Rousse. Par rapport à l'année dernière c'est une subvention qui est maintenue ; il n'y a pas de baisse. Le montant de la première tranche est de 241 485 €. Et comme vous le savez, l'ajustement de la deuxième tranche se fera en fonction du dialogue politique et technique.

**Rapport adopté à l'unanimité**

**4-18-467-27726 : RAPPORTEUR : SYLVIE PALOMINO**

**DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

**OBJET** : Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant de 5 382 913 euros aux 14 associations gestionnaires des 16 centres sociaux de Lyon et à l'Arche de Noé, ainsi qu'à la Fédération des centres sociaux du Rhône - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires.

Dans la même lignée que le précédent rapport, ce rapport concerne les subventions attribuées aux associations gestionnaires des centres sociaux qui sont au nombre de 16 sur la Ville de Lyon. Pour ce qui nous concerne, il s'agit de l'association des centres sociaux de la Croix-Rousse Pernon et Grande-Côte. Là aussi nous sommes sur une reconduction des montants de subvention. La première tranche s'élève à 115 540 €. De la même façon, les dialogues avec la Ville permettront l'établissement du montant de la deuxième tranche.

**Rapport adopté à l'unanimité**

**4-18-468-27706 : RAPPORTEUR : SYLVIE PALOMINO**

**DIRECTION DE L'EDUCATION**

**OBJET** : Attribution de crédits et subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires).

Ce rapport concerne l'attribution des crédits et des subventions aux écoles publiques, maternelles et élémentaires. C'est une subvention classique qui permet aux écoles d'avoir le socle des subventions. Ce sont les subventions dites libres et les subventions initiatives pour des conseils d'écoles, pour pouvoir fonctionner comme pour pouvoir financer un certain nombre de sorties ou d'évènements dans l'école. Ces subventions sont, vous le savez, complétées par des subventions dans le cadre du Projet Educatif de Territoire (PEDT) que nous avons voté précédemment.

**Marie-Agnès Cabot**

Je profite de cette délibération que nous voterons pour rebondir sur les rythmes scolaires qui sont d'actualité et rappeler que nous souhaitons, suite à la consultation, privilégier le scénario sur cinq jours de classe. Il y avait en effet les deux possibilités. Nous regrettons cependant, comme auparavant, le maintien de la journée de périscolaire du vendredi après-midi. Nous aurions préféré un report du temps périscolaire de trois quarts d'heure tous les jours, en réduisant ainsi la journée de classe, ce qui nous semble plus aidant pour les enfants en difficulté scolaire. Il reste également la question de l'intégration de l'étude pour l'apprentissage des leçons dans le périscolaire, puisque je crois qu'elle devrait être supprimée, les devoirs étant toujours il me semble proscrits actuellement. Merci.

**David Kimelfeld**

Pour être clair dans les débats, quand vous dites « vous », Etienne Tête est inclus ? C'est votre groupe ?

**Marie-Agnès Cabot**

Je parle au nom de notre groupe, EELV.

### **Marie Guyon**

Est-ce qu'éventuellement, en tant qu'élus du conseil d'arrondissement, on pourrait participer aux votes des conseils, en tant qu'observateur, dans les écoles ? Quelle est la législation là-dessus ?

### **David Kimelfeld**

Je vérifierai la législation. Le vote se déroule au sein du conseil d'école avec une composition du conseil d'école qui est très précise, un nombre de représentants des parents d'élèves, le directeur de l'école, les deux représentants du maire et l'équipe pédagogique. Tout est calé : il n'y a pas de possibilité d'élargir le cercle. La séance qui a lieu dans les conseils d'école n'est plus une séance de débat, puisqu'une concertation a eu lieu en amont. Au passage, je voudrais saluer le travail qui a été fait par Guy Corrazol et par l'ensemble des services de la Ville et sur notre arrondissement par Sylvie Palomino. Nous ne nous sommes pas restreints à la stricte concertation : nous avons été plus loin dans la concertation. On a multiplié les rencontres : la semaine dernière Sylvie Palomino a rencontré les directeurs et les directrices des écoles, les représentants des parents d'élèves. Le travail a été mené jusqu'au bout et les séances qui vont s'étaler durant les cinq prochaines semaines (jusqu'aux vacances de février) seront de simples séances de votes. D'autres sujets seront abordés au cours de ces conseils d'écoles et ce sera simplement une séance de vote qui sera organisée.

### **Sylvie Palomino**

Je voudrais juste ajouter un complément : les études ne sont pas supprimées. Elles seront organisées dans la première partie du périscolaire.

### **David Kimelfeld**

Nous aurons l'occasion, une fois que toutes les écoles de la Ville auront voté et que la décision aura été prise et entérinée, de faire ici un temps un peu particulier pour bien informer les écoles, les élèves, les parents et l'ensemble de la population des mesures qui auront été prises, y compris les volets garderies les matins et les soirs. Il s'agira de bien décliner l'ensemble du dispositif : nous avons ici une propension à beaucoup discuter, peut-être ici plus qu'ailleurs, l'effet « village » ou « plateau » qui fait cela ! Je viens de faire une tournée des commerçants autour du stationnement et je me suis dit qu'il fallait vraiment qu'on réexplique ce qui se fait pour éviter que des inexactitudes circulent. Donc, sur les rythmes scolaires, nous ferons la même chose : nous ferons une réunion d'information un peu plus précise pour que chacun ait bien en tête ce qui aura été décidé. Je mets le rapport aux voix.

## **Rapport adopté à l'unanimité**

### **4-18-469-27606 : RAPPORTEUR : SYLVIE PALOMINO**

#### **DIRECTION DE L'ENFANCE**

**OBJET** : Approbation d'une convention mixte en faveur de l'association l'Hôtel Social (LAHSO) pour l'établissement d'accueil de jeunes enfants "Jacques Prévert" - sis 259-261, rue Paul Bert à Lyon 3e et d'une convention cadre en faveur de l'association Crèche Saint Bernard pour l'établissement.

Nous allons parler petite enfance. Cette délibération concerne l'approbation d'une convention entre l'association Hôtel social LAHSO, un établissement d'insertion pour la gestion de son équipement petite enfance qui est intégré à

la Chamade. C'est une collaboration avec une crèche qui a son siège sur le 4<sup>ème</sup> arrondissement, la crèche Saint Bernard.  
La Ville de Lyon soutient cet établissement.

### **Rapport adopté à l'unanimité**

#### **4-18-470-27636 : RAPPORTEUR : GEOFFROY BERTHOLLE**

##### **DIRECTION DES SPORTS**

**OBJET** : Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs ou de haut niveau au titre de la saison 2017-2018 - Signature de conventions avec ces associations.

Ce rapport est relatif à un ensemble de subventions pour le monde sportif, arrondissement par arrondissement. Ce sont des subventions qui font l'objet de demandes de la part d'associations début octobre. Chaque demande est ensuite examinée d'une part par la Direction des services des sports, et d'autre part par une commission des adjoints d'arrondissements qui se réunit généralement au mois de novembre. Cela aboutit à une proposition que je vais vous décliner pour notre arrondissement. Il y a six associations qui ont fait des demandes : les deux clubs de foot qui vont recevoir respectivement chacun 18 000 et 14 000 €. Il s'agit du football club Croix-Roussien et Lyon Croix-Rousse football. Il y a aussi la PESD que vous connaissez bien, Lyon Savate, l'association laïque Croix-Rousse et enfin la Cro Lyon boules.

Il faut signaler aussi que toutes ces subventions, à l'exclusion de la Cro Lyon boules, sont au bénéfice du sport amateur. Nous n'avons pas de demandes concernant le handisport et nous n'avons qu'une demande dans le cadre du sport Elite : il s'agit du sport boules avec la Cro Lyon boules.

A noter une petite variation par rapport à l'année dernière : on a eu une augmentation de subventions pour Lyon Croix-Rousse football et le football Croix-Roussien, une baisse pour l'ALCR tennis de table qui est sortie du **sport élite** et est à présent considéré comme sport amateur. L'ALCR bénéficiait encore d'un haut niveau de subventions : cela a nécessité un rééquilibrage. En concertation avec le président de l'ALCR, la présidente de la section tennis de table, nous avons diminué la subvention à un niveau qui reste encore très élevé mais qui correspond aussi au soutien qu'on souhaite apporter à cette association qui développe de plus en plus avec les jeunes de l'arrondissement des activités spécifiques pour initier au tennis de table.

#### **David Kimelfeld**

Deux interventions du même groupe ! J'espère au moins qu'elles ne sont pas en contradiction !

On n'est pas tout à fait dans le règlement intérieur mais on va faire en sorte de s'adapter.

#### **Josselin Edouard**

J'ai été très intéressé par ce qu'a dit Geoffroy à l'instant, c'est une des questions que l'on se posait puisqu'on a une augmentation de 12 à 7 % sur le football, moins 16 % sur le tennis de table. Vous nous dites que vous avez décidé cela en concertation avec le président de l'ALCR. Néanmoins, j'en profite pour souligner la consommation des crédits qui n'est pas totale. Mais peut-être est-ce une volonté ? Je parle des crédits liés aux Lions du sport. L'année dernière en 2017, pour la Croix-Rousse nous avons 6000 € de subventions potentielles et nous avons versé 2000 € à l'OFFISA. Nous

sommes le seul arrondissement qui n'a pas utilisé l'ensemble des possibilités à notre disposition ; est-ce que les clubs de sports n'ont pas autant de besoins financiers à satisfaire pour que l'on se prive de cette possibilité-là ? C'est une question très amicale que je vous pose.

### **Geoffroy Bertholle**

Je vous ai répondu sur la manière dont les subventions sont réparties sur l'arrondissement et effectivement il y a bien eu un dialogue avec l'association, dialogue qui s'est déroulé sur deux années car on ne souhaitait pas mettre en difficultés l'association brutalement. C'est une question de justice pour laquelle tout le monde était bien d'accord. Sur la deuxième question concernant les Lions du sport : au début du mandat on a fait un choix qui consiste à faire en sorte que l'office des sports du 4<sup>ème</sup>, avec les associations, décide d'un fléchage des Lions du sport plus spécifiques sur les actions qu'ils souhaitent mener collectivement. Il se trouve que l'année dernière, on n'a pas fait de proposition 2 et 3 compte tenu des contraintes réglementaires qui encadrent les Lions du sport. Avec Monsieur Cucherat, on a étudié la possibilité de repositionner ces Lions du sport sous une autre forme, comme je l'avais déjà évoqué en conseil d'arrondissement au cours de l'année dernière lorsque vous m'aviez interpellé sur cette question-là. Pour l'année 2018, les comptes qui ont été présentés par l'office des sports sont parfaitement équilibrés et même un peu créditeurs. Donc les actions qui ont été menées s'équilibrent pour l'instant parfaitement ; il y a de plus en plus de partenariats qui sont développés. C'est vraiment un choix collectif qui est fait.

### **Marie Guyon**

Lors de la commission des sports de la Ville de Lyon, la question des 2000 € s'était posée et vous nous aviez répondu. Est-ce qu'il serait possible pour 2018 d'écouter les petits clubs de sports, comme les clubs de gymnastique qui font du sport de prévention, du sport d'équilibre. Cela pourrait être un choix pour 2018 car ces associations-là se sentent un petit peu « abandonnées » par l'organisme de sports.

### **Geoffroy Bertholle**

S'il y a des associations qui effectivement se sentent en difficulté par rapport à leur fonctionnement et ou d'investissement en matériel, je suis tout à fait prêt à les entendre conjointement avec l'office des sports. Il y a en effet une règle qui a été définie avec l'ensemble des clubs de sports du 4<sup>ème</sup>. Je suis tout à fait disposé à écouter toutes les demandes. Pour l'instant, ce n'était pas remonté directement. J'assiste à toutes les assemblées générales et je souhaite féliciter toutes les associations puisque quasiment tous les budgets sont à l'équilibre, sauf une association que vous connaissez bien qui est la Cro Lyon boules qui est en difficulté et que nous essayons d'épauler au mieux.

**Rapport adopté à l'unanimité**

**4-18-471-25527 : RAPPORTEUR : GEOFFROY BERTHOLLE**

**DIRECTION DES SPORTS**

**OBJET :** Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'association Tennis Club Croix-Roussien, pour la mise à disposition de locaux et courts de tennis à titre gratuit au Parc Poppy 38, rue Philippe de Lassalle / 33 rue Henri Gorjus à Lyon 4<sup>e</sup>.

Il s'agit d'une convention triennale qui est proposée à la signature du Conseil municipal de la Ville de Lyon visant à continuer de mettre à disposition du tennis club Croix-Roussien le tènement qu'ils occupent actuellement, les terrains de tennis de la Croix-Rousse qui sont situés pour partie au niveau du Parc Popy et l'autre partie rue Philippe de Lassalle. Ils assurent leur entretien régulier. Le siège de l'association se trouve dans des locaux situés au niveau du Parc Popy pour lesquels ils payent déjà les fluides et toutes les connexions internet et autres qu'il peut y avoir au sein du bâtiment. Il est proposé de reconduire cette convention. Je voulais signaler également que cette convention a été traduite en éléments financiers. Cela complète les propos que j'ai tenus par rapport aux associations qui sont aidées éventuellement économiquement sur l'arrondissement. Il y a des subventions qu'il faut qualifier d'indirectes pour les mises à disposition de locaux. Et ce n'est pas neutre. Là en l'occurrence, on considère qu'aujourd'hui cela représente 47 000 € qui ont été mis à disposition de l'association en 2016. Je voulais aussi féliciter l'association qui fait partie des grosses associations de la Croix-Rousse puisqu'elle compte 600 licenciés, ce qui les positionne au rang trois ou quatre des plus gros clubs de l'arrondissement.

**Rapport adopté à l'unanimité**

**Arrivée d'Etienne Tête 17h30**

**Présents :** David Kimelfeld, Anne Mignotte, Jean Truc, Valérie Schell, Geoffroy Bertholle, Sylvie Palomino, Etienne Tête, Dounia Besson, Emmanuel Hamelin, Marie-Agnès Cabot, Virginie Varenne, Christophe Dercamp, Marie Guyon, Josselin Edouard et Abdelkader Selmi.

**4-18-472-27666 : RAPPORTEUR : VALERIE SCHELL**

**DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES**

**OBJET :** Attribution de subventions de fonctionnement aux lieux conventionnés "Scènes découvertes" et scènes de proximité, dans le cadre d'un réseau de lieux de production et de création, pour un montant global de 495 000 euros sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturel et Fonds d'Intervention Musiques Actuelles – Approbation de conventions cadre.

La délibération qui vous est proposée concerne l'attribution de subventions de fonctionnement aux lieux conventionnés "scènes découvertes" et scènes de proximité. La Ville soutient ces lieux de production et de création artistique qui favorisent l'émergence. 12 lieux proposés répondent aux critères portés par la Ville de Lyon, par la Région et par l'État. Je vous rappelle brièvement les critères : la facilité de diffusion des premières créations innovantes, la priorité de programmation d'artistes émergents et une rencontre avec le public. Un accompagnement sur les développements des projets est favorisé et ainsi que la communication. Nous sommes

concernés sur le 4<sup>ème</sup> arrondissement par Agend'arts qui nous avait sollicité pour rentrer dans ce dispositif. Nous avons soutenu cette demande et nous soutenons toujours cette association pour son action sur le territoire. Ce dispositif nous a permis de les faire rentrer dans ce réseau. Il manque en effet un espace artistique de proximité pour les pratiques professionnelles et amateurs ouvert à tous les champs culturels, avec un prix d'entrée correct et profitant ainsi à tous les Croix-Roussiens. Depuis deux ans, cet espace artistique qui répond au cahier des charges de la Ville de Lyon ne désemplit pas. Près de 6000 personnes sont venues en 2017 pour découvrir une programmation qui tourne autour du théâtre, de la musique, du cirque, de la lecture, un lieu de résidence pour les artistes émergents, aide à la création et mutualisation des moyens logistiques et techniques. Il faut savoir que la fréquentation du site Agend'arts représente 13 % par rapport à la fréquentation du théâtre de la Croix-Rousse sur l'année 2017. Le soutien financier reste à l'identique pour 2018 à savoir 10 000 €.

Merci pour votre écoute.

### **Josselin Edouard**

Quelques questions : il y a des actions qui disparaissent avec des moins 100 %, on ne va pas rentrer dans le détail, ces actions n'étant pas forcément sur le 4<sup>ème</sup> mais globalement. D'autres augmentent avec des 26 %. Pourquoi ? Personnellement, je pense qu'en fait ceci est la résultante de choix politiques. L'activité principale en politique c'est faire effectivement des choix. Cela aboutit au fait que cette maquette représente votre politique. A titre personnel j'ai du mal à m'exprimer, à donner un avis par rapport à tout cela. A priori, je m'abstiendrai.

### **David Kimelfeld**

Vous avez raison de dire que ce sont des choix et on est là pour faire des choix. S'il suffisait, et je le dis ici comme je le dis à la Métropole, de dire on va faire chaque année, moins 6 % sur les subventions eu égard aux contraintes financières à l'aveugle, à la limite, les élus seraient inutiles. Un directeur des services suffirait qui déciderait de faire moins 6 %. Donc, en effet, il y a des critères, des choix qui sont faits, comme tout à l'heure par rapport aux clubs sportifs. Là la règle est d'avoir globalement des subventions en baisse mais à l'intérieur de cette baisse il y a des maintiens, des augmentations et parfois des nouveaux projets qui arrivent qu'il faut être en capacité de financer dans la maquette financière dans laquelle nous sommes avec les contraintes que nous avons. Sur le volet culture, c'est le même schéma : il y a un certain nombre de critères mis en place qui aboutissent à ces choix-là. Tout un travail se fait, je parle sous le contrôle de Sylvie Palomino qui siège à la commission culture et Valérie Schell qui en fait partie aussi. Tous les choix sont assumés, les baisses ou les hausses. Je constate que sur le 4<sup>ème</sup> et je m'en réjouis, on continue à soutenir Agend'arts. Les scènes découvertes n'existaient pas auparavant sur le 4<sup>ème</sup> arrondissement. Il n'y avait pas avant 2013 de scènes découvertes soutenues par le 4<sup>ème</sup> arrondissement et nous nous sommes beaucoup mobilisés pour une aide à l'association Agend'arts qui mérite largement d'être soutenue car elle offre une diversité culturelle sur notre arrondissement avec une politique tarifaire extrêmement favorable ouvrant ainsi ses portes à des publics qui n'ont pas forcément l'habitude d'aller à la rencontre de ces pratiques culturelles. C'est donc un bon choix. Je rajouterai aussi que cette politique dédiée aux scènes découvertes, et on aura l'occasion d'en reparler à un moment donné, est une volonté politique de notre part d'accompagner des

équipes émergentes. On essaye de faire preuve d'imagination, d'innovation en la matière sans que cela coûte un centime à la collectivité. Trois exemples : le premier l'ouverture des scènes ouvertes à la MDA régulièrement. C'est de l'énergie et de l'innovation qui permettent régulièrement à un certain nombre d'artistes de se produire et de tester un certain nombre de choses devant un public. C'est le combat que nous avons mené pour que le Quatuor Debussy reste sur cet arrondissement dans des conditions extrêmement favorable : il est aujourd'hui en effet accueilli dans les anciens locaux de l'ESPE et va de fait ainsi continuer ses activités au profit des écoles de la Croix-Rousse. De la même façon, à l'école Commandant Arnaud où était accueilli précédemment le Quatuor, désormais ce sont de nouvelles structures culturelles et artistiques qui seront hébergées dans les prochaines semaines. C'est une continuité sans que cela coûte un centime à la collectivité. Et il y aura l'ouverture dans les prochaines semaines du local de la rue Artaud qui sera dédié à des artistes en résidence, deux ou trois semaines, un mois ou deux pour des activités diverses et variés, comme la lecture publique, les arts graphiques, la musique ou le théâtre. Nous aurons l'occasion d'en reparler. Tout cela constitue un ensemble qui montre que dans cet arrondissement, sans faire de bruit, sans communiquer outre mesure, nous sommes devenus un arrondissement propice à l'accueil d'équipes émergentes et il y a besoin de lieux pour accueillir ces équipes.

### **Marie Guyon**

Dans le théâtre comme dans la vie, il y a les grands, les moyens et les petits. Je voudrais parler du théâtre sous le caillou qui est un petit théâtre. Il n'y a pas beaucoup de monde. Il a été aidé mais il ne l'est plus pour l'instant. Il n'a pas d'emploi aidé. Il draine aussi pas mal de monde. Est-ce qu'éventuellement vous porteriez votre regard sur ce théâtre pour 2018 ?

### **David Kimelfeld**

J'ai rencontré Pascal Coulan pendant les vœux. On a convenu de se rencontrer et de trouver ainsi des pistes de collaboration.

## **Rapport adopté à la majorité Marie Guyon et Josselin Edouard s'abstiennent**

### **4-18-473-27644 : RAPPORTEUR : JEAN TRUC**

#### **DIRECTION DES FINANCES**

**OBJET :** Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SAHLMAS pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 535 541,61 euros relatif à une opération d'extension d'un EHPAD de 90 lits situé 14, rue Herman Sabran à Lyon 4<sup>e</sup>.

Je vais vous parler d'un rapport de technique financière : il s'agit de la garantie d'emprunt qui a été demandée pour l'extension de la maison de retraite EHPAD Marius Bertrand. L'opération est terminée : un emprunt a été fait auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation. Finalement, la SAHLMAS chargée de l'action sociale a décidé de faire un autre emprunt, de se refinancer auprès de la Caisse d'Épargne. Pour assurer ce refinancement, la SAHLMAS demande la garantie d'emprunt de la Ville, ce qui est un phénomène tout à fait classique. En effet, chaque fois qu'il y a du logement social qui se fait ou des EHPAD, une garantie est donnée par la Ville. Il s'agit



donc d'adapter la garantie qui existait déjà sur le précédent emprunt à ce nouvel emprunt.

### **Josselin Edouard**

Maintenant que nous disposons de la cartographie précise des zones et risques, nous savons que cette zone, la zone 401 à Lyon, connaît un taux de logements sociaux de 15.9 %. Notre logique c'est que pour tout ce qui est en deçà de 25 %, l'objectif légal, nous apportons un avis favorable.

### **David Kimelfeld**

Est-ce que vous pouvez être plus explicite, non pas pour moi mais pour le nombreux public que je voudrais remercier, les élus n'ayant pas le droit d'échanger avec le public pendant la séance du conseil. Si cette présence aussi nombreuse est comme cela jusqu'à la fin de l'année, c'est très bon signe.

Cela nous engage à donner un peu plus d'explications sur ce qu'est la zone IRIS. Je ne suis pas sûr que tout le monde le sache.

### **Josselin Edouard**

C'est une zone territoriale définie par l'INSEE qui permet d'apporter un certain nombre de ratios sur des territoires, des micros territoires. On parle des îlots. Globalement, on va calculer le taux de logements sociaux sur une zone. Notre conviction est qu'il faut éviter la concentration des logements sociaux et favoriser leur répartition. L'objectif légal c'est 25 %. Notre regard systématique, maintenant que nous connaissons les taux par zone, porte sur le degré d'installation des logements sociaux. Là en l'occurrence, on est sur la zone 401 où on connaît un taux de logements sociaux de 15.9 %. Cela nous semble raisonnable et nous émettons un avis favorable sur ce dossier. J'espère que j'ai été clair.

### **Jean Truc**

L'analyse qui est faite par l'opposition a un inconvénient. Si on s'en tient aux zones IRIS, qui sont des zones très limitées, et très différentes pour le taux de logement social, et si on veut absolument s'en tenir sur chaque zone à un taux de 25 %, on ne peut plus mener une politique d'ensemble sur l'arrondissement. Il y a aujourd'hui des secteurs de l'arrondissement où il y a beaucoup de logements sociaux, comme vers le secteur Pernon où il y a 100 % de logements sociaux. Et il y a des secteurs où il y a très peu de logements sociaux. Notre politique porte sur l'ensemble de l'arrondissement avec un souhait d'augmenter le taux global de logements sociaux (il est passé de 11 % il y a 10 ans à 14 % aujourd'hui et il va continuer à augmenter) et d'essayer de les répartir sur l'arrondissement. Là où il y a 100 % comme vers Pernon mais aussi dans d'autres secteurs de la Ville de Lyon à très forte concentration de logements sociaux, la politique de la ville et la nôtre ici est de rééquilibrer les taux. Sur l'arrondissement, nous avons une politique globale et on ne raisonne pas par zones IRIS, trop limitées. Je voulais vous donner cette analyse, en particulier pour le public qui peut peut-être s'interroger sur ces notions-là.

**Rapport adopté à l'unanimité**

**David Kimelfeld**

**QUESTIONS POSEES AU MAIRE DE LYON – Communication**

Ces trois questions au maire de Lyon sont posées à tour de rôle par les mairies d'arrondissement. Cette fois-ci c'est le tour du 4<sup>ème</sup> arrondissement, la fois suivante ce sera le tour du 5<sup>ème</sup> arrondissement. Nous allons donc poser trois questions au maire de Lyon : je vais vous en donner lecture. Elles seront posées au prochain conseil municipal, les deux premières par Sylvie Palomino et la troisième par Dounia Besson.

**4-18-474 : RAPPORTEUR : DAVID KIMELFELD**

**QUESTION 1 POSEE AU MAIRE DE LYON**

**OBJET** : Avenir de la Maison du Gardien du gymnase Baillieu

Situé 53, rue Philippe de Lassalle, le complexe sportif Baillieu bénéficie d'une petite maison, actuellement occupée par une Agent du Service public. Nous avons désormais la certitude de son départ prochain à la retraite et de l'évolution du mode de gardiennage de cet équipement.

Nous souhaiterions savoir si cette maison peut conserver une vocation sportive, permettant de développer la vie associative sportive de l'arrondissement, en lien très étroit avec nos partenaires tels l'Office des Sports du 4<sup>ème</sup> arrondissement ?

**4-18-475 : RAPPORTEUR : DAVID KIMELFELD**

**QUESTION 2 POSEE AU MAIRE DE LYON**

**OBJET** : Qualité des marchés à la Croix-Rousse

La Croix-Rousse est un quartier reconnu pour la quantité et la qualité de ses marchés, en particulier de ses marchés alimentaires. Aussi, nous souhaiterions que tous les moyens puissent être mis en œuvre afin de conserver cette caractéristique attractive et historique.

Nous souhaiterions que puisse être mis en place un groupe de travail de réflexion et de coordination afin de protéger et préserver la présence des producteurs sur nos marchés.

**4-18-476 : RAPPORTEUR : DAVID KIMELFELD**

**QUESTION 3 POSEE AU MAIRE DE LYON**

**OBJET** : Ferme pédagogique à l'Internat Favre

Développement durable, nature en ville, éducation et pédagogie sont des priorités dans nos actions ; mais ce sont aussi le socle du projet de La Ferme de la Croix-Rousse, projet né à l'initiative d'habitants du 4<sup>ème</sup> et depuis rejoint par de nombreux partenaires dont les PEPS 69. Le site de l'internat Favre constitue un lieu idéal pour son implantation et sa mise en œuvre.

Monsieur le Maire, pourriez-vous nous confirmer votre intérêt et soutien pour ce projet ?

**Josselin Edouard**

On est un peu surpris par le choix des questions. Leur caractère doit être hautement stratégique en particulier quand il s'agit de l'avenir du bâtiment du gardien du gymnase Baillieu. Est-ce qu'il faut vraiment interpeller le Maire de Lyon sur de tels sujets ? C'est pour moi une vraie question.

De surcroît, même si je ne suis pas coutumier du conseil municipal, vous allez me corriger sans doute, les questions qui sont posées au Maire de Lyon donnent lieu à une réponse formulée par l'adjoint d'arrondissement concerné, en charge du dossier. Est-ce que cela ne serait pas plus simple de poser ici-même ces questions et d'y répondre ici-même ?

Et dernier point, si vous me le permettez : on se veut constructif et vous le savez bien depuis maintenant trois ans. On voudrait vous proposer une mesure d'amélioration bien réelle de ce dispositif. Réserver, si c'est possible, une des trois questions à l'opposition locale. Nous en ferions un très bon usage et ce serait éminemment démocratique.

### **David Kimelfeld**

J'ai plusieurs réponses à vous apporter.

Pour la question concernant le gymnase Baillieu, au risque de vous contredire, les choses ne sont pas gravées dans le marbre. S'il n'y a pas une mobilisation de l'arrondissement, la petite maison comme d'autres lieux qui font partie du patrimoine de la Ville, pourrait être revendue. Cela a été le cas de la petite maison devant l'internat Favre, petite maison qui n'avait pas d'intérêt stratégique et j'ai donc considéré qu'il ne nous était pas utile de nous mobiliser. Elle a été vendue aux enchères et c'est très bien car elle a remporté quelques dizaines de milliers d'euros à la Ville. Et c'est tant mieux car elle ne servait plus à rien.

Sur le gymnase Baillieu, on est dans la même configuration : je souhaitais inscrire cette question pour prendre acte. En règle générale, les questions au maire de Lyon, c'est en tout cas ainsi que je procède, sont orientées collectivement sur des sujets qui n'ont pas été abordés dans notre plan de mandat, qui n'ont pas été actés dans un programme mais qui demandent une décision de la Ville et une impulsion de la Ville. Vous savez comment les choses fonctionnent : quand il y a une impulsion et une réponse, derrière les choses s'enclenchent et s'instruisent. L'objectif est bien sûr d'obtenir une réponse positive. Comme j'ai nature à penser qu'il vaut mieux faire de la répétition et ce que j'ai demandé au maire de Lyon lors des vœux du 4<sup>ème</sup> arrondissement, je lui redemande au Conseil municipal : cela a un caractère officiel et nous verrons bien ce qu'il nous répondra.

Pour la qualité des marchés, il y a une interrogation qui n'est pas celle uniquement des élus. C'est celle aussi des habitants : maintenir la qualité des marchés. Cela va dans le droit fil de ce que j'ai expliqué lors des vœux : nous menons un travail sous l'impulsion de Virginie Varenne sur l'identité de la Croix-Rousse. On ne peut pas se reposer ici entre guillemets sur nos lauriers pour dire que tout va très bien, il y a un marché attractif, des commerces et tout cela va continuer pendant des années sans qu'on se pose des questions. On a des nouveaux quartiers qui émergent et c'est très bien pour la Ville et la Métropole, le grand Hôtel Dieu, la Confluence et d'autres quartiers très attractifs. Quand tout ceci va fonctionner notamment avec la Cité de la gastronomie, il y a aussi pour la Croix-Rousse un enjeu majeur à continuer à être attractif. La Croix-Rousse, même si certains le pensent, ne peut se suffire à elle-même, rien qu'avec ses habitants. Les commerçants de la Croix-Rousse et le marché de la Croix-Rousse ne tournent pas uniquement avec les consommateurs du 4<sup>ème</sup> et du 1<sup>er</sup> arrondissement. Il s'agit d'être attractif et c'est un peu le sens de la question qui est posée ici qui demande une réponse et une mobilisation sans doute des services de la Ville de Lyon si la réponse est positive.

La troisième question qui porte sur la ferme pédagogique est dans la droite ligne du gymnase Baillieu. A un moment donné, il faut acter les choses et

cela nous permet de faire cette demande en conseil municipal ; il n'y aura pas de délibération comme il n'y en aura pas dans un premier temps pour la maison du gardien. Il est important pour nous d'impulser à travers la réponse du maire de Lyon le dossier. J'ai compris ce que vous sous entendez : il suffit de se poser une question à nous-mêmes et d'y répondre. Il se trouve que le 4<sup>ème</sup> arrondissement n'a pas d'adjoint en mairie centrale à part Dounia Besson. Dounia pourrait se poser une question à elle-même : en l'occurrence ce n'est pas le cas puisque les sujets ne concernent pas Dounia. Les réponses seront donc faites soit par le maire de Lyon en direct, soit par des adjoints concernés. Sur Baillieu, on peut penser raisonnablement que l'adjoint aux sports nous répondra : sur les marchés, c'est plutôt l'adjoint au commerce qui nous répondra et sur la ferme pédagogique, on est plutôt sur une question dont la réponse viendra des espaces verts et du développement durable.

Sur les questions posées par l'opposition : vous avez un groupe à la Ville, Emmanuel Hamelin en fait partie. Faites leur confiance pour poser à tout moment, sur n'importe quel sujet, car ils ont beaucoup de talent et c'est normal dans une situation similaire je ferai la même chose qu'eux, n'importe quelle question à travers n'importe quelle délibération. Ne vous faites pas de souci : si vous avez une question à poser au maire de Lyon sur tel ou tel sujet du 4<sup>ème</sup> arrondissement, je sais qu'Emmanuel Hamelin la posera. Vous avez un président de groupe Monsieur Guiland qui est un orfèvre en la matière. Il sait poser des questions à partir d'une délibération qui est à 1000 kilomètres du thème abordé. C'est un talent qu'il faut lui reconnaître ! Je ne vois pas l'utilité d'en rajouter en plus des trois questions que nous pouvons poser au maire de Lyon tous les neuf mois.

Je ne mets pas ces questions aux voix. C'était juste une communication.

## **Questions diverses**

### **Josselin Edouard**

La première question est plus une remarque par rapport à une question posée la dernière fois, à laquelle vous avez apporté une réponse. Il s'agit du dossier Serin. Vous nous avez dit que tout était bloqué du fait du recours. Je voulais juste vous redire que, mais ce n'est peut-être pas comme cela que vous l'aviez analysé, le recours n'est pas suspensif. Il est vraisemblable aujourd'hui que les opérateurs, Arioste et Promoal, craignent une annulation de la délibération et voient maintenant cette opération comme une opération à risques. Moi la question que cela me pose, j'imagine que nous y reviendrons sans doute : est-ce que l'on ne peut pas craindre le retrait de ces deux sociétés par rapport à ce projet.

### **David Kimelfeld**

Je suis surpris de ce dossier-là que vous avez suivi et dont dans la première version, je le dis avec beaucoup de bienveillance, vous avez été l'un des premiers à vous mobiliser pour motiver un certain nombre de freins à ce dossier. J'ai souvenir que dans un excellent journal qui est le Progrès d'une belle interview où vous expliquiez combien le premier dossier n'était pas adapté. Vous avez sans doute éveillé quelques vocations sans le savoir, sans le vouloir, d'un certain nombre de riverains pour faire quelques recours. Ce qui est arrivé est malheureux, vous n'en êtes pas le responsable mais peut-être l'inspirateur sans l'avoir voulu et sans le souhaiter. Sur la deuxième version, nous avons eu un recours non contre le PC mais contre la délibération, ce qui est un peu particulier. En clair, vous avez raison, les

choses ne sont pas suspensives. Simplement, l'acheteur ne souhaite pas prendre le risque aujourd'hui et la Ville non plus de ne pas purger ce recours. Nous reprendrons ce dossier quand le recours sera purgé. J'ai eu l'occasion de discuter avec les acheteurs qui restent mobilisés. Ce dossier n'est pas en péril sur l'acheteur potentiel tel qu'il avait été présenté. Mais vous aviez une deuxième question peut-être ?

### **Josselin Edouard**

Nous avons une série de questions sur la sécurisation d'un certain nombre de voies en lien avec le trafic automobile. On a eu un certain nombre de demandes. Je m'efforce en tant qu'élu du 4<sup>ème</sup> de les transmettre au maire. On en a une en particulier qui porte sur la rue Chazière qui daterait d'assez longtemps. La demande est d'installer, comme cela vient d'être fait rue Henri Chevalier des ralentisseurs, des coussinets berlinois. Je souhaiterais véritablement que l'on puisse apporter une réponse. Je vous demande très officiellement de répondre. C'est semble-t-il juste un problème de communication.

J'ai une autre remarque par rapport à la sécurisation des voies c'est par rapport à la rue d'Ypres où il me semble qu'à l'origine, il y avait un projet de réglementation de l'usage de cette voirie qui, comme chacun le sait ici, est très en pente, notamment quand il pleut. S'engagent dans cette voie, à la montée et à la descente, des véhicules lourds, encombrants avec de vrais dangers qui alertent souvent les riverains. Vous avez sans doute des échos dans ce sens-là. Qu'envisagez-vous de faire ?

### **David Kimelfeld**

Sur la rue d'Ypres, vous le savez, une expérimentation est en cours qui vise à mieux organiser la circulation et les traversées piétonnes. On est dans ce travail qui est engagé. C'est un sujet un peu compliqué car ce n'est pas la rue la plus simple de la Croix-Rousse.

Pour la rue Chazière, un travail est engagé : nous allons proposer un certain nombre de réalisations en matière de ralentisseurs sur l'année 2018. Anne Mignotte qui pilote cette affaire-là va proposer un certain nombre de choses concrètes car vous avez raison il y a un véritable sujet à traiter au niveau de la rue Chazière avec une forte circulation piétonne, l'attractivité des parcs. Il faut qu'on soit assez vigilant. On s'en occupe bien évidemment dans la limite de nos budgets qui ne sont pas extensibles.

Puisque nous sommes dans ce secteur, nous aurons une inauguration un peu particulière que nous ferons de concert avec Philippe Cochet, maire de Caluire, l'inauguration de la rue Henri Chevalier. Je vous rappelle qu'on a fait un certain nombre d'aménagements qui ont toujours la même visée, mieux sécuriser les traversées piétonnes.

### **Josselin Edouard**

Je vous remercie pour la réponse que vous venez de nous apporter. Elle va dans le sens que nous souhaitons bien sûr.

Ma dernière question porte sur les droits de l'opposition : c'est important d'en parler notamment en termes d'expression avec deux sujets, l'accès à notre correspondance ici-même qui doit être garanti pendant les heures d'ouverture de la mairie, leur confidentialité aussi. Actuellement, nos casiers dans lesquels notre courrier est mis, sont dans un bureau fermé, occupé par nos collègues de la majorité et nous n'en avons pas la clef. Concrètement, nous ne pouvons pas accéder librement à notre courrier. Nous l'avons vécu

ces trois premières années et vous m'avez rassuré sur ce sujet tout à l'heure pour qu'une solution soit trouvée pour nous simplifier réciproquement la vie. Deuxième point : Emmanuel Hamelin me faisait remarquer tout à l'heure qu'on nous envoie aussi des courriers avec une périodicité qui fait que souvent nous recevons des invitations aux délais largement passés.

C'est une question un peu technique qui n'intéresse pas forcément la Croix-Rousse et toutes les personnes présentes mais ce sont des points importants.

Un dernier point, et là vous m'avez encore rassuré tout à l'heure mais je tiens à m'exprimer publiquement en présence de Marie Guyon et Emmanuel Hamelin, en ce début d'année à l'occasion de la cérémonie des vœux du 4<sup>ème</sup>, vous avez distribué un bulletin d'informations, une Newsletter 2018 avec un éditorial sur vos réalisations et projets dans l'arrondissement. Je voulais vous rappeler que le code général des collectivités territoriales prévoit et vous oblige à réserver un espace dédié à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale dans ce cas de figure en particulier. Nous ne faisons pas partie de la majorité municipale et nous souhaiterions à l'avenir lorsqu'on imprime puis distribue ce genre de document, que nous puissions être associés. Nous n'avons pas reçu de sollicitations particulières à ce sujet. Merci à l'avenir de cesser ce type de pratique.

### **David Kimelfeld**

J'espère que vous avez vu que je suis souple sur le règlement intérieur : en effet, deux interventions du même groupe sur le même sujet... Je ne suis pas sûr que vos collègues qui eux sont maires de l'opposition dans le 2<sup>ème</sup> et le 6<sup>ème</sup> arrondissement sont aussi souples que moi sur les interventions diverses et variées du même groupe.

### **Propos inaudibles d'Emmanuel Hamelin hors micro**

#### **David Kimelfeld**

Pour les courriers, c'est un problème technique qu'il faut qu'on règle. Je précise qu'on n'enferme pas votre courrier dans un bureau pour que vous n'en ayez pas l'accès. On ne fait pas exprès d'enfermer votre courrier dans un bureau. Je le précise ! Effectivement, il y a un moyen pour que vous ayez plus souvent accès à votre courrier. C'est une question technique que l'on va résoudre.

Sur la newsletter, au temps pour moi ! Elle est tellement modeste. Elle n'est pas un document politique majeur, mais un agenda qui égrène un certain nombre de dates sur l'arrondissement, qui a valeur d'information. Si nous devons être très rigoureux, à compter de la prochaine fois (la périodicité est un peu variable), il faut qu'on calcule votre espace, il y a une règle de pourcentage. Eu égard à la taille de la newsletter, ce ne sera pas proportionnel à vos interventions ici ! Il va falloir faire preuve d'un esprit synthétique. On va rectifier cela. J'espère que cela inspirera tous les maires d'arrondissement. Je ne suis pas sûr que la règle soit commune à tous les arrondissements. Mais notre règlement intérieur que nous avons voté impose cette règle qui est très saine. Je le dis ici publiquement : il faudra bien jouer le jeu et respecter les dates. Il faut qu'on reste dans la maquette pour des raisons purement économiques.

Je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée.